

# Amundi Index Solutions

*Société d'investissement à capital variable*  
Siège social : 5, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. de Luxembourg B206-810  
(la « **Société** »)

Luxembourg, le 5 mars 2026

## **AVIS AUX ACTIONNAIRES du compartiment**

### **Amundi MSCI Europe Small Cap ESG Broad Transition** (le « **Compartiment** »)

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts (les « **Statuts** ») et dans le dernier prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») a décidé d'augmenter la proportion minimale d'investissements durables<sup>1</sup> dans les actifs du Compartiment, qui passera de 1 % à 30 % (la « **Modification** »), à compter du **5 mars 2026** (la « **Date d'effet** »), afin de mieux refléter sa proportion actuelle dans le portefeuille.

La Modification ne constitue pas une modification de l'objectif d'investissement ou de la politique d'investissement du Compartiment, dont les autres caractéristiques resteront inchangées.

Ces changements apparaîtront dans le prochain Prospectus (y compris les déclarations ESG du Compartiment).

Le Prospectus sera mis à disposition par la Société de gestion sur simple demande ou pourra être consulté sur les sites web [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et [www.amundiETF.com](http://www.amundiETF.com) à la Date d'effet ou aux alentours de celle-ci.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

---

<sup>1</sup>Comme défini par le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **Règlement sur la publication d'informations** ») et son Règlement délégué 2022/1288/UE (normes techniques de réglementation ou « **NTR** »).